

**SEANCE N° 2/2022 DU 28 AVRIL 2022**

---

**Début de la séance: 8.15 heures**

Présents:

**C S V**

WOLTER Michel, bourgmestre  
PIRROTTE Frank, échevin  
STURM Richard, échevin  
SCHOLLER Guy, conseiller  
HAMES Joseph, conseiller  
SCHMIT Danielle, conseillère, excusée  
KIRWEL Christian

**L S A P**

CRUCHTEN Yves, conseiller, excusé  
RUCKERT Arsène, conseiller  
DUPREL Mireille, conseillère  
THIRY-DE BERNARDI Monique, conseillère  
CIUCA Patrick, conseiller

**DÉI GRÉNG**

SIEBENALER-THILL Josée-Anne,  
échevine  
KIHN Anne, conseillère

**D P**

FUNCK Nico, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

**Séance publique**

- 1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**
- 2. Politique**
  - 2.1. Tableau de préséance des membres du conseil communal - Modification
- 3. Administration générale**
  - 3.1. Avenant à la convention 2021 du service d'éducation et d'accueil
  - 3.2. Convention Club Senior Prënzebiërg pour l'année 2022
  - 3.3. Convention services pour jeunes 2022

**Mairie :**  
24, rue de l'Eau  
L - 4920 Bascharage

**Adresse postale :**  
B.P. 50  
L - 4901 Bascharage

3.4. Convention relative à la remise en état de l'escalier près des étangs de Linger

#### **4. Aménagement communal et environnement**

4.1. Projet d'aménagement particulier « Auf dem Bechel » à Hautcharage (phase 5) – Vote

4.2. Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « rue de l'Église - rue de la Gare » à Hautcharage – Vote PAP NQ

4.3. Convention en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier « An der Uecht / rue de la Libération » à Linger

4.4. Lotissement de parcelles sises à Hautcharage, 23A, rue de Schouweiler (section BB de Hautcharage - numéros cadastraux 726/3250 et 727/3252)

4.5. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 188, boulevard J.F. Kennedy (section BC de Bascharage - numéro cadastral 1771/5253)

4.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 23, rue des Ateliers (section BC de Bascharage - numéro cadastral 1626/4280)

4.7. Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 38, rue de la Libération (section BA de Linger - numéro cadastral 17/2216)

#### **5. Projets et devis**

5.1. Budget extraordinaire – Crédit supplémentaire de 130.000€ sous 4/821/221311/22001 – Construction d'un boulodrome à Bascharage

5.2. Budget extraordinaire 4/821/221311/22001 – Construction d'un boulodrome à Bascharage - Approbation du projet avec devisio

5.3. Budget extraordinaire – Crédit supplémentaire de 275.000€ sous 4/430/221311/20004 - École de Linger – Redrocktrail

#### **6. Finances communales**

6.1. Arrêt provisoire du compte administratif 2020

6.2. Arrêt provisoire du compte de gestion 2020

6.3. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2021

6.4. Budget ordinaire 2022 – Crédit supplémentaire de 10.000€ sous 3/192/648110/99001 – Dons aux œuvres et associations nationales

6.5. Aides aux nécessiteux - Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2022

## **7. Règlementation communale**

7.1. Adaptation du prix du repas sur roues

## **8. Patrimoine communal**

8.1. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Bascharage au lieu-dit « rue Pierre Schuetz »

8.2. Acte notarié – Vente d'un terrain à Clemency au lieu-dit « rue de Grass »

8.3. Acte notarié – Échange de terrains à Linger au lieu-dit « rue du Bois »

## **9. Affaires juridiques**

9.1. Autorisation d'ester en justice en matière d'équipement informatique des écoles de l'enseignement fondamental relative à l'affaire AC Käerjeng c/ MENJE/CGIE/SCRIPT – TIC écoles – Appel au jugement

## **10. Personnel communal**

10.1. Conversion du poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement A1 en un poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement A2

10.2. Création d'un poste à tâche complète d'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du Service technique

## **11. Règlements de la circulation**

11.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

## **12. Questions et réponses**

### Séance à huis clos

#### **13. Personnel communal**

- 13.1. Promotion de Madame Michelle Sier au grade 11 du niveau supérieur du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif
- 13.2. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service des ressources humaines
- 13.3. Nomination définitive de Monsieur Jean-Marie Pandolfi en tant que fonctionnaire du groupe de traitement A2, sous-groupe administratif

## Séance publique

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Les conseillers Yves Cruchten et Danielle Schmit sont excusés pour la séance d'aujourd'hui. Monsieur Cruchten ne peut pas participer en raison d'une session parlementaire convoquée à court terme. La conseillère Mireille Duprel a une procuration pour voter au nom de Monsieur Cruchten, la conseillère Danielle Schmit a donné procuration à l'échevin Frank Pirrotte.

Nous accueillons aujourd'hui un nouveau membre dans notre groupe. Après la démission de Jean-Marie Bruch de son poste de conseiller, Christian Kirwel a pris sa place au conseil communal. Je voudrais donner à Monsieur Kirwel l'occasion de se présenter brièvement.

**Conseiller Christian KIRWEL (CSV)** : J'ai 41 ans, je suis marié et père de deux enfants. Je suis infirmier de profession et je suis actuellement membre de la direction générale des « Hôpitaux Robert Schuman ». Je suis né à Bascharage, mais j'habite à Clemency depuis près de 25 ans.

Mon travail m'a appris à écouter les gens et à les soutenir, et je veux suivre cette devise en tant que conseiller communal. Je suis fier de pouvoir travailler pour les citoyens de notre Commune, de faire bouger les choses et de mettre en œuvre des projets. Les sujets qui me tiennent particulièrement à cœur sont l'attractivité de la Commune et notamment la sécurité des citoyens, le commerce de proximité, le sport et l'agriculture. Il est important de préserver le caractère rural de Clemency et de soutenir nos fermes, car en tant que producteurs, ils ont une place importante dans notre société.

Je tiens à remercier les citoyens pour la confiance qu'ils m'accordent et je me réjouis à l'avance de passer de bons moments au conseil communal.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Merci pour la brève introduction. Je constate qu'avec Monsieur Kirwel, il y a maintenant quatre membres de l'ancienne commune de Clemency à cette table. Lors de la fusion des communes il y a dix ans, certains citoyens craignaient que Clemency ne soit à peine représentée au conseil communal, mais la réalité est différente aujourd'hui. Cela ne dépend donc pas de la localité dans laquelle vous vivez,

mais de la manière dont vous voulez défendre les intérêts des citoyens. Dans cet esprit, je souhaite la bienvenue à Monsieur Kirwel parmi nous.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Nous souhaitons également la bienvenue à Monsieur Kirwel au conseil communal et bonne chance pour son nouveau poste.

### **1. Communications du collège des bourgmestre et échevins**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je voudrais informer le conseil communal de la situation actuelle concernant les réfugiés d'Ukraine. Ces dernières semaines, le collège des bourgmestre et échevins, en collaboration avec les autorités de l'État, a traité de manière intensive ce sujet. Actuellement, 99 Ukrainiens sont logés à l'hôtel Gulliver à Bascharage. À notre connaissance, il y a également cinq personnes dans des ménages privés. L'exploitant de l'hôtel a signé une convention avec l'État pour une durée de 12 mois et met désormais à disposition l'intégralité de l'hôtel, de sorte qu'environ 155 personnes pourront y être hébergées. S'y ajoutent les 60 réfugiés de notre structure à Bascharage. La commune de Käerjeng accueillera donc bientôt 215 à 220 réfugiés, ce qui correspond à environ 2 % de notre population. On peut donc certainement parler d'un effort substantiel de notre Commune dans ce domaine.

Maintenant se pose la question de l'intégration, tant des enfants dans les écoles que des adultes. La Croix-Rouge est responsable de la coordination à ce niveau. Environ la moitié des personnes hébergées chez nous ont désormais le statut de réfugiés temporaires.

En collaboration avec la direction de l'école et le comité d'école, nous nous sommes occupés de l'inscription des enfants réfugiés dans les cycles 1 à 4. Les parents peuvent choisir si leurs enfants fréquentent une école communale ou une école internationale. Selon nos informations, seule une petite minorité choisira de s'inscrire dans les écoles communales. Cependant, nous ne connaissons plus de détails que lorsque le nombre définitif de réfugiés sera arrivé à l'hôtel Gulliver.

Le comité d'école et les responsables des différents cycles scolaires ont analysé la disponibilité des places pour les enfants réfugiés dans chaque classe et sont venus à la conclusion que l'admission d'environ 50 enfants supplémentaires n'aura pas d'impact significatif sur la vie scolaire normale. Nous attendons toujours de nouvelles instructions de la Croix-Rouge concernant l'intégration de la population adulte.

Nous avons désigné une personne au sein de l'administration communale pour coordonner ce dossier. Le collège des bourgmestre et échevins a eu jusqu'à présent trois réunions avec les autorités de l'État, et la prochaine réunion est prévue pour début juin.

En mars, il aurait dû y avoir une réunion entre les représentants de la Commune et les ministres responsables dans le cadre du contournement de Bascharage. Une nouvelle date a été fixée au 16 mai.

Comme nous avons récemment reçu plusieurs demandes d'expansion d'entreprises de notre zone industrielle et que cela s'accompagnera inévitablement d'une augmentation du trafic, nous demandons maintenant un engagement ferme de l'État pour que le dossier « contournement » progresse auprès des autorités. Afin de renforcer l'unanimité du conseil communal de Käerjeng sur cette question, nous avons proposé que des représentants des deux partis d'opposition assistent également à cette réunion en plus des échevins. En conséquence, je demande aux conseillers Arsène Ruckert et Nico Funck de nous accompagner à cette entrevue.

## **2. Politique**

### **2.1. Tableau de préséance des membres du conseil communal - Modification**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Après l'assermentation du conseiller Christian Kirwel, le tableau de préséance du conseil communal est mis à jour.

1	Michel WOLTER	CSV	09.10.2011
2	Yves CRUCHTEN	LSAP	09.10.2011
3	Richard STURM	CSV	09.10.2011
4	Frank PIRROTTE	CSV	09.10.2011
5	Danielle SCHMIT	CSV	09.10.2011
6	Joseph HAMES	CSV	09.10.2011
7	Josée-Anne SIEBENALER-THILL	Déi Gréng	09.10.2011
8	Arsène RUCKERT	LSAP	09.10.2011
9	Guy SCHOLLER	CSV	09.10.2011
10	Nico FUNCK	DP	13.07.2015
11	Mireille DUPREL	LSAP	19.02.2016
12	Anne KIHN	Déi Gréng	26.02.2020
13	Monique THIRY-DE BERNARDI	LSAP	21.04.2020
14	Patrick CIUCA	LSAP	24.02.2021
15	Christian KIRWEL	CSV	28.04.2022

*Approbation unanime.*

### **3. Administration générale**

#### **3.1. Avenant à la convention 2021 du service d'éducation et d'accueil**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Dans le cadre de la convention annuelle entre l'État et la commune de Käerjeng concernant le service d'éducation et d'accueil, un avenant a été récemment signé qui régleme deux modifications. Premièrement, deux jours de vacances



supplémentaires seront inclus dans le calcul pour 2021 en raison de la version mise à jour de la convention collective du secteur d'aide et de soins et du secteur social. Deuxièmement, les chiffres concernant des effectifs supplémentaires dans le cadre de la pandémie sont corrigés. Toutefois, la commune de Käerjeng n'est pas concernée par cette disposition.

L'avenant tient compte des dispositions actualisées de la convention collective du secteur d'aide et de soins et du secteur social. Deux jours de congés supplémentaires sont inclus dans le calcul.

*Approbaton unanime.*

### 3.2. Convention Club Senior Prënzeberg pour l'année 2022

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Comme chaque année, le collège des bourgmestre et échevins a signé pour 2022 une convention avec le « Club Senior Prënzeberg ». Cet accord est pratiquement inchangé par rapport à l'année dernière.

*Approbaton unanime.*

### 3.3. Convention services pour jeunes 2022

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : La troisième convention à l'ordre du jour concerne la maison des jeunes gérée par l'association SABA ASBL. Elle régleme les activités, le code de conduite et la gestion des ressources humaines ainsi que la participation financière de la Commune. Il n'y a guère de changements par rapport à l'année précédente.

*Approbaton unanime.*

### 3.4. Convention relative à la remise en état de l'escalier près des étangs de Linger

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Enfin, le conseil communal est appelé à approuver une convention entre l'État et les communes de Käerjeng et de Pétange. Plus précisément, il s'agit de la remise en état d'un escalier qui n'est même pas dans le secteur de notre Commune, mais qui est utilisé par de nombreux citoyens. Cet escalier est dans un état déplorable depuis plusieurs années. Bien que les travaux de remise en état soient à charge de l'Administration des ponts et chaussées, il n'est apparemment pas possible pour cette administration d'en assumer le coût d'environ 46.000 €. Les collègues des bourgmestre et échevins de Käerjeng et de Pétange ont donc accepté de supporter chacun un tiers des frais afin que ces escaliers puissent enfin être à nouveau utilisés.

La commune de Pétange est responsable de la coordination et de la supervision des travaux, et l'entretien relève ensuite de la responsabilité de l'Administration des ponts et chaussées.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng)** : La convention ne dit rien sur la durée prévue des travaux. Savez-vous déjà quand les travaux seront terminés ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : On nous a informés que les travaux commenceraient pendant les vacances de Pâques. La remise en état d'un escalier ne devrait pas être une tâche complexe, les travaux seront donc achevés assez rapidement.

*Approbaton unanime.*

## 4. Aménagement communal et environnement

### 4.1. Projet d'aménagement particulier « Auf dem Bechel » à Hautcharage (phase 5) – Vote

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Ce projet d'aménagement particulier est important pour notre Commune. C'est la dernière partie du projet « Auf dem Bechel », qui a débuté dans les années 1990. Dans la dernière phase, de nombreux intérêts se sont heurtés, de sorte que le projet a stagné pendant longtemps. Après que le nombre de propriétaires ait diminué et que les autres aient accepté, le projet a dû surmonter un autre obstacle, car il fallait s'assurer qu'aucune espèce animale ou végétale en voie de disparition ne soit privée de son habitat et qu'aucune relique archéologique pertinente ne soit détruite. Enfin, grâce à notre architecte, nous sommes désormais en mesure de faire avancer ce projet d'aménagement. Madame Juttel nous explique les détails.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** La zone à aménager se situe au-dessus du lotissement existant, entre Hautcharage et Bascharage. Une zone verte restera entre le lotissement et le parc « Um Paesch ». L'accès se fera par la « rue des Roses ». Un chemin sera également aménagé pour les piétons le long du cimetière de Hautcharage, qui passera également devant un petit parc avec un bassin de rétention. Ce projet se compose de 51 maisons unifamiliales, individuelles et jumelées.

Puisque la présence d'une espèce d'oiseau en voie de disparition a été constatée, il faut trouver un habitat dans la zone verte adjacente.

Selon la procédure du projet d'aménagement, le collège des bourgmestre et échevins a constaté la conformité du projet au plan d'aménagement général. Suite à l'enquête publique, une plainte a été introduite. Celle-ci soutient que le développement signifierait la disparition d'un espace vert important. Cependant, il faut dire que cette zone est dans le périmètre de construction depuis les années 1980 et il est donc clair qu'elle sera bâtie. Dans son avis, le ministère de l'Intérieur a critiqué la faible densité de construction, mais sans s'opposer au projet. Pour nous, le projet représente une extension du lotissement « Um Bechel », qui a une faible densité de construction.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Où est évacuée l'eau du bassin de rétention ?

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** Une partie de l'eau y reste, le reste s'écoule sous terre dans un plus grand bassin de débordement des eaux pluviales avant de s'écouler dans la « Mierbaach ».

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Qu'en est-il de la profondeur de construction autorisée ?

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** La profondeur standard dans la Commune est de 15 mètres. Les parcelles individuelles de ce projet sont un peu plus petites, la profondeur de construction est limitée à 12 mètres. Cependant, il existe également quelques parcelles plus grandes où seul le rez-de-chaussée peut atteindre une profondeur maximale de 20 mètres.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Comment est réglementée la gestion du trafic ?

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** Une partie sera à sens unique, l'autre à double sens.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** Y aura-t-il une connexion directe vers l'aire de jeux sans avoir à traverser la route principale ?

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** Il est envisagé qu'un passage pour piétons relie la partie nord du lotissement avec l'aire de jeux.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** La Commune a-t-elle éventuellement l'intention d'y construire ?

**Bourgmestre WOLTER (CSV)** : Nous sommes maîtres d'ouvrage de ce projet d'aménagement. À l'heure actuelle, on ne sait toujours pas dans quelle mesure la Commune elle-même sera active en tant que constructeur. Il est clair que nous visons une certaine mixité dans notre Commune en matière de construction. Compte tenu du fait que de plus en plus de maisons unifamiliales sont remplacées par des immeubles à appartements sur « l'avenue de Luxembourg » et le « boulevard John F. Kennedy », nous souhaitons également satisfaire les habitants qui souhaitent construire des maisons unifamiliales sur de plus grandes parcelles de terrain. Nous aurons plusieurs terrains à bâtir dans ce lotissement. Ensuite, nous devons décider si construire nous-mêmes ou vendre.

*Approbation unanime.*

4.2. Projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « rue de l'Église - rue de la Gare » à Hautcharage – Vote PAP NQ

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Il s'agit d'une autre modification du plan d'aménagement de la « Cité Grand-Duc Jean » à Hautcharage.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale)** : Les infrastructures routières sont déjà terminées et les premiers permis de construire seront délivrés prochainement. La modification concerne les maisons qui respectent les critères du « Pacte Logement ». Les parcelles individuelles ont été ajustées pour répondre à ces critères. De plus, le coefficient d'occupation du sol a été retiré du projet d'aménagement, puisque celui-ci n'existe plus dans notre plan d'aménagement général.

*Approbation unanime.*

4.3. Convention en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier « An der Uecht / rue de la Libération » à Linger

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Ce point concerne la convention qui régleme la mise en œuvre du plan d'aménagement du « Fonds du Logement » à Linger. Comme on le sait, ce projet a mis du temps, mais l'inauguration est enfin prévue pour novembre.

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale)** : Le projet d'aménagement particulier a déjà été approuvé par le conseil communal. L'accord de mise en œuvre prescrit principalement la manière dont l'infrastructure routière doit être aménagée.

*Approbaton unanime.*

4.4. Lotissement de parcelles sises à Hautcharage, 23A, rue de Schouweiler (section BB de Hautcharage - numéros cadastraux 726/3250 et 727/3252)

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale)** : La parcelle concernée est située à côté du lotissement SNHBM à Hautcharage et s'étend jusqu'à la « Mierbaach ». Pour ce lotissement, il est prévu de séparer la partie arrière et une parcelle adjacente fusionne avec la partie avant. Cependant, ce lotissement ne sera possible qu'après la démolition de l'abri de jardin, sinon celui-ci se trouverait sur un terrain non bâti, ce qui n'est pas autorisé selon notre plan d'aménagement général.

*Approbaton unanime.*

4.5. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 188, boulevard J.F. Kennedy (section BC de Bascharage - numéro cadastral 1771/5253)

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale)** : Le terrain est situé au niveau du virage à proximité de la gare de Bascharage. La maison qui se trouve actuellement toujours sur la

propriété doit être démolie afin que deux immeubles d'appartements, chacun avec trois unités d'habitation et un sous-sol commun, puissent y être construits.

*Approbation unanime.*

4.6. Lotissement d'une parcelle sise à Bascharage, 23, rue des Ateliers (section BC de Bascharage - numéro cadastral 1626/4280)

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** Cette propriété, qui s'étend jusqu'aux jardins communautaires, est à subdiviser de manière à créer une seule parcelle à l'arrière de la propriété bâtie. Cependant, comme cette parcelle n'aura plus d'accès direct au chemin, une servitude est créée via la propriété avant.

*Approbation unanime.*

4.7. Lotissement d'une parcelle sise à Linger, 38, rue de la Libération (section BA de Linger - numéro cadastral 17/2216)

**Madame Carole JUTTEL (architecte communale) :** Le lotissement concerne un redressement. À l'origine, il y avait plusieurs maisons sur une même parcelle. À présent, le morcellement a pour but de garantir que le numéro de maison 38 se trouve sur une seule parcelle.

*Approbation unanime.*

## 5. Projets et devis

5.1 Budget extraordinaire – Crédit supplémentaire de 130.000€ sous 4/821/221311/22001  
– Construction d'un boulodrome à Bascharage

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Le club de pétanque « KaBoule » avec son siège notre Commune possède un grand nombre de licences et souhaite désormais participer à des matchs de championnat. Par conséquent, il faut prévoir l'infrastructure nécessaire.

Au budget extraordinaire 2022, un crédit initial de 80 000 € est prévu pour la construction d'un petit boulodrome. À l'origine, le projet devait s'étaler sur plus d'un exercice. Cependant, le projet sera intégralement mis en œuvre cette année, de sorte qu'un crédit supplémentaire de 130 000 € est nécessaire.

*Approbation unanime.*

5.2. Budget extraordinaire 4/821/221311/22001 – Construction d'un boulodrome à  
Bascharage – Approbation du projet avec devis

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Notre agent du Service technique Jérôme Michels nous explique les détails du projet.

**Monsieur Jérôme MICHELS (Service technique)** : Le projet que je vais vous présenter vise à permettre à l'un des plus jeunes clubs de notre Commune de participer à des championnats. Le club « KaBoule » compte actuellement 220 membres, dont 26 titulaires d'une licence joueur. Une saison de pétanque s'étend de mai à octobre, commençant par une phase préparatoire en mars ou avril. Le club souhaite organiser deux entraînements par semaine. Un match de championnat devrait réunir une trentaine de participants, joueurs et spectateurs confondus.

Un petit terrain actuellement inutilisé et déjà clôturé d'environ 1.090 m<sup>2</sup> à côté des terrains de football « Um Dribbel » est idéal comme emplacement. L'accès peut se faire par le terrain



de sport ou par « l'avenue de Luxembourg ». Nous avons développé un projet en collaboration avec les représentants des clubs.

Pour la participation aux championnats, 6 terrains de jeu, chacun d'une superficie de 13 x 3m, sont nécessaires. Toute la zone est recouverte de gravier. Les deux terrains de jeu, séparés par des cordons lors des matchs de championnat, sont séparés du reste de la surface par une charpente en bois. Un abri de 54 m<sup>2</sup> offrira un espace de stockage suffisant pour le matériel du club. Une haie fournira suffisamment d'intimité et de protection contre le bruit. Les raccordements au réseau d'eau potable et d'assainissement de surface sont assurés à partir du terrain de football. Il en va de même pour l'éclairage du terrain de jeu et l'alimentation électrique.

Le coût total est estimé à 210.000 €. Les travaux doivent être exécutés par une entreprise générale.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Nous trouvons le projet très attractif, et nous aimons aussi l'emplacement choisi. Le terrain sera-t-il ouvert au public ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Les installations sont réservées aux besoins du club de boules. Nous avons deux terrains de jeux dans le parc à Hautcharage et trois autres entre la « cité Kauligwies » et la « Cité Bommelscheuer », qui sont tous ouverts au public.

**Conseiller Joseph HAMES (CSV) :** Le club pourra-t-il utiliser les sanitaires du « Dribbel » ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Oui, cela a déjà été discuté avec le chef de l'équipe des concierges. Les installations de « KaBoule » sont intégrées aux infrastructures sportives du « Dribbel », si bien qu'en plus des clubs de handball et de football, un troisième club de sport s'y trouvera désormais installé. Le projet et les coûts associés ne me paraissent pas excessifs, d'autant plus que nous avons proposé au club des cabines un peu plus chères, mais ils ont opté pour une option moins chère.

*Approbation unanime.*

5.3. Budget extraordinaire – Crédit supplémentaire de 275.000€ sous 4/430/221311/2004 –  
École de Linger – Redrocktrail

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Il a déjà été rapporté dans les médias qu'aucun contrat n'a encore été signé avec un exploitant pour les auberges du Redrocktrail. Cependant, je rappelle au conseil communal qu'avant même le début des travaux, nous nous étions assurés de pouvoir utiliser le gîte comme appartement locatif au cas où une auberge ne fonctionnerait pas.

Aujourd'hui, la pandémie et la guerre en Ukraine ont entraîné une augmentation du prix de la matière première. Malgré le fait que nous soyons légèrement en dessous du budget pour certaines positions du devis, nous avons besoin d'un crédit supplémentaire de 275.000 € afin que nous puissions terminer le projet comme prévu.

**Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal)** : Comme Monsieur Wolter l'a déjà mentionné, en raison de la pandémie et de la guerre, il y a de très fortes fluctuations de prix dans le secteur de la construction, sur lesquelles nous n'avons aucune influence. Dans ce projet, cela concerne principalement le gros œuvre, pour lequel nous avons besoin d'environ 140.000 € de plus, et les travaux de ferronnerie, avec un surcoût d'environ 176.000 €. Ces deux éléments totalisent 316.000 € hors TVA. Heureusement, grâce à des économies sur d'autres positions, nous avons pu limiter les surcoûts à environ 227.000 € hors TVA. Nous avons donc besoin d'un crédit supplémentaire de 275.000 €.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng)** : Nous sommes impuissants face à de telles fluctuations de prix, nous ne pouvons donc qu'approuver le crédit supplémentaire. Nous nous sommes demandé si une borne de recharge pour vélos électriques était envisagée dans le cadre de ce projet.

**Monsieur Paul SCHARLÉ (architecte communal) :** Au rez-de-chaussée se trouve un grand local où les vélos peuvent être rangés en toute sécurité, nettoyés et, dans le cas des vélos électriques, chargés.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** Quand pouvons-nous espérer terminer le Redrocktrail ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Nous aurons terminé notre projet en juillet. À part nous, seule la commune de Mondercange a pu achever son auberge jusqu'à présent, tous les autres devront patienter encore un peu. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que la question de l'exploitation des auberges n'a manifestement pas été suffisamment réfléchi. En tant que Commune, nous ne fournissons que les locaux. Mais au moins, nous sommes dans la position où nous pouvons donner à notre auberge une autre raison d'être si le projet Redrocktrail ne mène pas au succès souhaité. La plupart des autres communes ne peuvent pas le faire aussi facilement.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV) :** La situation est actuellement un peu compliquée. Un seul exploitant potentiel avait manifesté son intérêt pour l'appel d'offres de l'année dernière. Après des difficultés initiales, nous avons finalement pu signer un contrat avec l'intéressé. Lors des dernières vacances de Pâques, cependant, nous avons appris que le seul exploitant intéressé s'était retiré en raison de désaccords, de sorte que nous devons tout recommencer. Une possibilité serait que les communes gèrent elles-mêmes les auberges. Cependant, je ne vois pas cela comme notre mission. Une ouverture des auberges déjà achevées cette année semble plutôt improbable.

*Approbaton unanime.*

## **6. Finances communales**

#### 6.1. Arrêt provisoire du compte administratif 2020

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le compte administratif 2020 du collège des bourgmestre et échevins, est le suivant :

Boni du compte de 2019 :	27 564 482,83
Recettes ordinaires :	43 573 163,27
Recettes extraordinaires :	1 974 209,89
Total des recettes :	73 111 855,99
Mali du compte 2019:	0,00 €
Dépenses ordinaires :	31 176 758,27
Dépenses extraordinaires :	20 415 310,92
Total des dépenses :	51 592 069,19
Boni :	21 519 786,80

Je voudrais dire que 20,4 millions d'euros de dépenses extraordinaires, c'est bien plus que ce que nous avons au cours d'une année normale. Cependant, cela se justifie par l'investissement de la Commune dans l'immobilier à hauteur d'environ 10 millions d'euros. Au total, nous clôturons l'année 2020 avec un solde d'environ 21,5 millions d'euros. Nous constatons que notre réserve commence ainsi à diminuer et ce phénomène se poursuivra dans les années à venir en raison des chantiers que nous souhaitons réaliser avant la fin de cette législature. Lors du débat budgétaire, nous avons déjà évoqué la possibilité d'utiliser un crédit bancaire pour mettre en œuvre les projets que nous avons approuvés en conseil communal.

Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 6 voix contre (LSAP, DP).

6.2. Arrêt provisoire du compte de gestion 2020

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le compte de gestion 2020, présenté par notre receveur communal, est le suivant :

Total des recettes :	43 573 163,27	1 974 209,89
Total des dépenses :	31 176 758,27	20 415 310,92
Boni propre à l'exercice :	12 396 405,00	
Mali propre à l'exercice :		18 441 101,03
Boni du compte de 2019 :	27 564 482,83	0,00
Mali du compte de 2019 :	0,00	0,00
Boni général :	39 960 887,83	
Mali général :		18 441 101,03
Transfert de l'ordinaire à l'extraordinaire :	- 18 441 101,03	+ 18 441 101,03
Boni définitif :	21 519 786,80	

*Approbation unanime.*

6.3. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2021

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Un total de 63 724,20 € des arrérages de l'année dernière reste à recouvrer. Le receveur communal demande une décharge pour la somme de 2 020,15 €, laissant 61 704,05 € à poursuivre.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng)** : Je constate qu'il reste des sommes des années 2009 et 2010 à poursuivre. N'y a-t-il pas de délai de prescription ?

**Monsieur Gilbert HAAG (receveur communal)** : Nous avons des titres exécutoires pour ces sommes, le délai de prescription étant de 30 ans. Les dossiers concernés ont été transmis à un huissier, mais dans certains cas, je suis plutôt pessimiste quant à la possibilité de récupérer les sommes dues.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Je constate que la somme à percevoir dans la commune de Käerjeng est plutôt faible par rapport à celle de la grande majorité des communes. Ces dernières années, la moralité de paiement de certaines personnes n'a pas exactement augmenté. Nous pouvons donc nous estimer chanceux que les encours restent tout à fait gérables.

*Approbation unanime.*

6.4. Budget ordinaire 2022 – Crédit supplémentaire de 10.000€ sous 3/192/648110/99001  
– Dons aux œuvres et associations nationales

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Lors du conseil communal du 2 mars 2022, nous avons décidé à l'unanimité de faire un don de 10 000 € à Caritas pour leur fonds de solidarité en faveur des réfugiés d'Ukraine. Étant donné qu'il n'y a pas encore d'article au budget ordinaire pour 2022, il est nécessaire d'approuver un crédit supplémentaire correspondant de 10 000 €.

*Approbation unanime.*

6.5. Aides aux nécessiteux - Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2022

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Compte tenu de la hausse des prix de l'énergie, l'Etat octroie aux ménages financièrement fragiles une prime énergie, en plus de l'habituelle allocation de vie chère. Le collège des bourgmestre et échevins propose d'augmenter également l'allocation de compensation pour l'année 2022 en accordant 65% de la prime énergie octroyée par l'Etat aux ménages de notre Commune.

**Conseillère Anne KIHN (déi gréng)** : Nous vous avons déjà rappelé à plusieurs reprises qu'en période de hausse des prix de l'énergie, nous devons aider les familles financièrement défavorisées. Pour cette raison, nous approuvons cette décision. Le texte de la délibération du conseil communal précise que cette allocation ne sera versée qu'en avril 2023. Y a-t-il une raison valable ?

**Monsieur Gilbert HAAG (receveur communal)** : Nous dépendons de savoir qui peut bénéficier de cette allocation. La liste des ménages qui perçoivent une aide ne nous sera transmise qu'après le dernier paiement du Fonds national de solidarité, de sorte que nous ne pourrions contacter les ménages concernés qu'à ce moment-là.

*Approbation unanime.*

## 7. Règlementation communale

### 7.1. Adaptation du prix du repas sur roues

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Servior nous a informé que suite à l'adaptation de l'index au 1<sup>er</sup> avril 2022, une adaptation du prix des repas sur roues est également à prévoir. Par conséquent, le collège des bourgmestre et échevins de facturer les repas sur roues à raison de 11,34 € par repas. Les frais de transport continueront d'être pris en charge par la Commune.

*Approbaton unanime.*

## 8. Patrimoine communal

### 8.1. Acte notarié – Cession gratuite d'un trottoir à Bascharage au lieu-dit « rue Pierre Schuetz »

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Dans la « rue Pierre Schuetz », la société « FMC PROMOTIONS S.À R.L. » cède à la Commune un trottoir de 0,04 are, qui sera intégré à l'infrastructure routière.

*Approbaton unanime.*

### 8.2. Acte notarié – Vente d'un terrain à Clemency au lieu-dit « rue de Grass »



**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : La Commune échange deux parcelles avec les époux Cikotic-Softic. La Commune reçoit 0,01 are et cède 0,14 are. Les époux Cikotic-Softic s'engagent à verser la somme de 4 200 €.

*Approbation unanime.*

8.3. Acte notarié – Échange de terrains à Linger au lieu-dit « rue du Bois »

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Les époux Glod-Bernard vendent à la Commune une parcelle de 1,13 are dans la « rue de Grass » à Clemency au prix de 33 900 €.

*Approbation unanime.*

## 9. **Affaires juridiques**

9.1. Autorisation d'ester en justice en matière d'équipement informatique des écoles de l'enseignement fondamental relatif à l'affaire AC Käerjeng c/ MENJE/CGIE/SCRIPT – TIC écoles – Appel au jugement

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : La majorité du conseil communal avait déjà approuvé un procès contre le ministère de l'Éducation nationale. Le collège des bourgmestre et échevins reste d'avis que le ministère de l'Éducation nationale est légalement responsable du financement de l'informatique dans les écoles fondamentales. Nous avons perdu le procès en première instance. Les juges n'ont pas du tout pris en compte les arguments de la Commune. Après consultation avec notre avocat, nous voulons faire un appel au jugement.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** Notre position à ce sujet devrait être connue maintenant. Nous aurions mieux fait d'investir l'argent dans l'informatique scolaire que dans les frais juridiques. Par conséquent, nous ne pouvons pas donner notre approbation.

**Conseiller Nico FUNCK (DP) :** Nous ne pouvons pas non plus accepter une procédure d'appel, car nous pensons que les communes sont responsables du financement de l'informatique scolaire. Lorsque nous avons voté contre ce procès il y a deux ans, on nous a assuré qu'il serait rapide. À présent, nous avons perdu deux ans sans progresser.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Je veux juste réagir brièvement à ce qui a été dit. Ce n'est pas que nous n'avions pas acheté de matériel informatique pour l'école fondamentale. Nous sommes cependant d'avis que l'État devrait nous rembourser les frais.

**Échevin Frank PIRROTTE (CSV) :** Il est important que nous garantissions par une décision de justice que les mêmes règles s'appliquent à l'échelle nationale. Il ne faut pas que les enfants des communes un peu plus aisées financièrement aient à leur disposition un meilleur matériel que ceux des communes qui n'en ont peut-être pas les moyens. Pour le moment, la situation n'est pas claire et nous espérons parvenir à une situation uniforme par le biais d'une décision de justice.

**Échevin Richard STURM (CSV):** Je ne pense pas que nous gaspillons de l'argent en frais juridiques. En tant qu'avocat, j'interprète le texte de loi de sorte que le « Centre de gestion informatique de l'État » est responsable de l'informatique dans les établissements d'enseignement publics. Nous jouons ici un rôle de pionnier, car pour nous le texte de loi est clair et son interprétation doit maintenant être précisée une fois pour toutes par un tribunal.

*Approbation par 9 voix pour (CSV, déi gréng) et 6 voix contre (LSAP, DP).*

## **10. Personnel communal**

10.1. Conversion du poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement A1 en un poste de secrétaire communal relevant du groupe de traitement A2

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Après avoir trouvé en interne notre futur secrétaire communal, nous souhaitons maintenant convertir le poste concerné du groupe de traitement A1 en poste du groupe de traitement A2 afin de pouvoir enfin nommer le secrétaire communal faisant fonction sur ce poste lors de la prochaine séance du conseil communal.

*Approbation unanime.*

10.2. Création d'un poste à tâche complète d'employé communal du groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat du Service technique

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV)** : Il s'agit de donner à une employée du secrétariat du Service technique la possibilité de continuer à y travailler. Monsieur Pandolfi nous donne les détails.

**Monsieur Jean-Marie PANDOLFI (Secrétaire communal faisant fonction)** : L'employée en question est actuellement en contrat à durée déterminée sur un poste de fonctionnaire communal. Bien qu'elle exerce ses fonctions à l'entière satisfaction de ses supérieurs, elle n'a pas encore réussi à passer avec succès l'examen d'admissibilité. Afin de lui donner la possibilité de repasser l'examen, le collège des bourgmestre et échevins propose de créer le poste d'employé communal dans le groupe salarial B1. Cela signifie qu'elle pourra ensuite être nommée à ce poste indéterminé lors d'une prochaine séance du conseil communal.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP)** : Si le collège des bourgmestre et échevins pense que cette employée fait du bon travail, nous aussi sommes d'avis qu'il faut la garder sous le statut d'employée communale.

*Approbation unanime.*

## **11. Règlements de la circulation**

### **11.1. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Le conseil communal doit aujourd'hui approuver pas moins de douze règlements temporaires de la circulation urgents, édictés par le collège des bourgmestre et échevins.

*Approbation unanime.*

## **12. Questions et réponses**

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Dans un premier temps, je vais répondre aux questions en suspens de la dernière séance.

Le conseiller Arsène Ruckert avait posé une question sur l'abri à l'arrêt de bus de la « rue de Fingig ». À ce propos, notre personnel technique m'a informé qu'après le réaménagement de la chaussée, la largeur du trottoir n'est plus suffisante pour l'installation d'un abribus. Cette réponse n'est peut-être pas particulièrement satisfaisante, je suggère donc à Monsieur Ruckert de contacter notre service compétent pour connaître les raisons précises et les alternatives.

Interrogé par Monsieur Ciuca sur le manque d'éclairage dans la « rue de la Continentale », j'aimerais informer que le service technique a été quelque peu surpris par la question, car il y aurait un éclairage juste à côté du passage à niveau.

En ce qui concerne l'éclairage entre la « rue Guillaume Serrig » et le « boulevard JF Kennedy », la possibilité de le remplacer par un éclairage à LED est actuellement étudiée.

**Conseiller Arsène RUCKERT (LSAP) :** J'ai entendu dire que le distributeur de billets automatique de Clemency sera installé près de l'ancienne gare. Y a-t-il une raison particulière ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Notre idée de départ n'était techniquement pas réalisable. Nous avons donc dû chercher une alternative. Les partenaires impliqués ont rapidement convenu que cet emplacement serait idéal, notamment en raison des facilités de stationnement.

**Conseillère Mireille DUPREL (LSAP) :** Quand est-ce que la nouvelle cour de récréation du campus scolaire « Op Acker » sera-t-elle terminée ?

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** En principe, elle devrait ouvrir en juin dès que la pelouse aura poussé.

**Conseiller Guy SCHOLLER (CSV) :** Le nouveau lotissement « Am Maeschbommert » à Fingig sera-t-il relié à la « rue Centrale » par une passerelle piétonne ? Si l'on considère que 32 maisons unifamiliales y seront construites, de nombreux enfants devront certainement prendre le bus scolaire au centre du village.

**Bourgmestre Michel WOLTER (CSV) :** Si je me souviens bien, c'est effectivement prévu. Mais je ne peux pas dire pour le moment quand exactement ce chemin sera créé, vu que plusieurs maisons sont encore en construction.

## Séance à huis clos

### 13. Personnel communal

#### 13.1. Promotion d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

#### 13.2. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

#### 13.3. Nomination d'un fonctionnaire du groupe de traitement A2, sous-groupe administratif

Conformément aux dispositions de la loi communale en vigueur, ce point est traité à huis clos.

*Fin de la séance : 10h25*